

M. le Commissaire Central nous adresse la note suivante : nous l'insérons volontiers, en constatant seulement que le fait dont il s'agit nous a été rapporté par un témoin oculaire.

« D'après une enquête, il n'est pas exact que le mort dont parle le *Journal de Roubaix* d'hier soir, aurait roulé dans la neige par suite de la chute d'un des quatre porteurs. Il est vrai qu'un des porteurs est tombé sur le pavé très-glissant, (et non par suite du passage d'une voiture) car il n'y avait aucune voiture de passage à ce moment, mais le cadavre est resté dans le cercueil dont le couvercle s'était décollé en partie, ou plutôt disjoint; un ouvrier menuisier qui travaillait dans le voisinage l'a recollé immédiatement. »

Par décrets insérés au *Journal officiel* d'aujourd'hui, ont été nommés :

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Valenciennes (Nord), M. Tournier, substitut du procureur de la République près le siège de Lille, en remplacement de M. Francoville, qui a été nommé conseiller.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Valenciennes (Nord), M. Bidard, procureur de la République près le siège de Saint-Pol, en remplacement de M. Tournier, qui est nommé procureur de la République.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Saint-Pol (Pas-de-Calais), M. Ponticourt, juge au siège d'Avesnes, en remplacement de M. Bidard, qui est nommé substitut du procureur de la République à Lille.

Juge au tribunal de première instance d'Avesnes (Nord), M. L'Éléu, juge suppléant au siège de Douai, en remplacement de M. Ponticourt, qui est nommé procureur de la République.

Conseiller à la cour d'appel d'Angers, M. Morry, avocat général près la cour d'appel de Douai, en remplacement de M. Luzu, décédé.

Des dispenses sont accordées à M. Francoville, conseiller, nommé à la cour d'appel de Douai, à raison de son alliance au degré prohibé avec M. Desticker, conseiller à la même cour.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 3 décembre 1875, M. Dupertuis, employé au ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, a été nommé à la perception de Bouchain (Nord), 1^{re} classe.

Par décret en date du 30 novembre 1875, rendu sur le rapport du ministre de l'agriculture et du commerce, M. Hovenaghel (Louis) a été nommé président du conseil de prud'hommes d'Hazebrouck.

Dimanche prochain sera lu dans toutes les églises des diocèses de Cambrai et d'Arras, un Mandement de S. E. le cardinal Régnier et de S. G. Monseigneur Lequette relatif à la souscription pour l'Université catholique de la province ecclésiastique de Cambrai.

Plusieurs de nos confrères, dit *Paris-Journal*, désignent de nouveau le nom de M. Jules Brame, député du Nord, parmi ceux des candidats au Sénat inamovible.

Nous sommes autorisés à déclarer que M. Brame ne porte pas sa candidature devant l'Assemblée. Son intention, ainsi que l'ont déjà déclaré les journaux du Nord, est de soumettre son élection aux suffrages de ses concitoyens.

Dans l'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie de Tramways du Nord (Lille) du 23 novembre dernier, la démission des anciens administrateurs, MM. Philippart, Joris, Fontaine et Parville a été acceptée. L'assemblée a nommé pour les remplacer, MM. Wallut,

brèvement qu'elle habitait Paris auprès de sa belle-mère infirme.

De son mari, elle n'osa point tracer le nom.

Assez longtemps après arrivée la réponse du baron de Montchenet.

Il revenait de son voyage de noces, et, tout entier à sa naissante jeunesse, il ne songeait même pas à s'étonner du parti qu'avait pris sa nièce. Pas davantage pensait-il à s'informer de Lucien.

Du reste, la lettre était courte, semblable à ces missives indifférentes qu'on griffonne à la hâte pour n'avoir plus à s'en préoccuper.

Mais, dans les quinze lignes dont elle se composait, le baron avait trouvé le moyen d'écrire quatre fois le nom bienheureux de la baronne de Montchenet.

Odette n'avait pas besoin de cette preuve naïve pour reconnaître l'influence de Coraly Turquet. Souveraine elle avait voulu devenir, souveraine elle était désormais.

— Je le savais, murmura la jeune femme. Plus une seule pensée ne me sourit à Bréneroy.

Elle disait cela, la pauvre Odette et pourtant, sans qu'elle en eût conscience, un nom passa, lumineux, devant ses yeux clos; une faible rougeur colora son front.

Mais, comme si cette vision l'eût troublée, elle se rapprocha de la paralytique et cacha peureusement sa jolie

Briavoine, comte Delamare et Obermayer.

Le Crédit Mobilier, propriétaire de la presque totalité des titres de cette Société, en a ainsi repris l'administration.

Les délégués du Comité central des fabricants de sucre de France, ont été reçus avant-hier par la Commission des sucres de l'Assemblée nationale à Versailles. Ils ont entretenu cette Commission des derniers vœux et de la situation de la Sucrierie. Ils ont déposé, entre les mains du Président, près de 400 pétitions de fabricants réclamant l'impôt à la consommation, en exprimant l'espoir que ce mode de perception de l'impôt apporterait un changement favorable dans la position économique de l'industrie de notre pays.

On croit que le rapport de la Commission sera déposé cette semaine.

Le général de Cissey, ministre de la guerre, vient de demander à tous les généraux commandants de corps d'armée de lui adresser, dans le plus bref délai possible, des renseignements précis sur le nombre, la composition et l'esprit des sociétés de tir qui existent dans l'étendue de leurs commandements militaires. De son côté, M. Buffet, ministre de l'intérieur, déférant au désir que son collègue de la guerre lui avait exprimé à ce sujet s'est efforcé d'inviter les préfets et les sous-préfets de tous les départements à faciliter, autant qu'il sera en leur pouvoir, la tâche dévolue à MM. les généraux commandants dans l'enquête spéciale dont ils auront à recueillir les éléments, et pour l'accomplissement de laquelle le gouvernement a jugé nécessaire qu'un concert s'établît entre les autorités civiles et militaires.

M. Buffet a cru devoir, en outre, engager spécialement les préfets à ne pas perdre de vue les considérations de sûreté générale qui peuvent se rattacher à la communication des renseignements dont il s'agit, et à ne pas négliger, en conséquence de faire contrôler avec soin ceux qui pourront lui être fournis par les autorités locales.

Nous avons relaté que le gouvernement belge avait mis en vente un grand nombre d'armes de guerre.

Le gouvernement français a vendu, en effet, à la Belgique, des fusils hors de service, destinés, croyait-on, à être brisés ou transformés. Une partie de ces armes, au contraire, a été livrée au commerce qui les cède à des prix fort modiques. Mais que les Français y prennent garde. Un sieur D... de Villers-air-Nicolas avait acheté dernièrement deux de ces fusils à Mons et les avait rapportés chez lui. Jeudi, il eut l'idée de les porter au maréchal de l'endroit dans le but d'y faire faire quelques réparations afin de pouvoir utiliser ces armes à étendre des chandelles dans les duccasses. Rencontré par la douane, D... a été arrêté et amené à la prison de Maubeuge en attendant son transfert à Avesnes. Indépendamment de l'amende dont il est possible envers l'administration de la douane, le sieur D... est poursuivi pour introduction frauduleuse d'armes de guerre de Belgique en France. Avis à ceux qui seraient tentés de faire de semblables achats.

En présence des fraudes de plus en plus considérables qui ont journellement lieu sur les allumettes chimiques, le gouvernement a dû prendre des mesures énergiques pour assurer une répression véritablement efficace de faits délictueux qui, par leur fréquence et leur gravité, méritent de tarir une ressource précieuse pour le trésor.

Déjà au commencement de cette année, l'Assemblée nationale avait, par une loi votée le 28 janvier 1875, rendu applicables aux contraventions aux lois et règlements concernant le monopole des allumettes les dispositions relatives à la répression de la fraude sur les tabacs.

tête dans les vieilles mains refroidies de celle qui l'appelait son « ange charitable ! »

C'était là le refuge contre ses souvenirs, là le réalisme implacable.

La vie de ces deux femmes était monotone et paisible.

Le docteur félicitait parfois Odette du succès de ses soins. Si l'intelligence n'était pas revenue — ce qui était un soin providentiel de la miséricorde divine — du moins la malade avait retrouvé assez d'instinct affectueux pour comprendre le bien qui lui était fait, pour en montrer de la reconnaissance.

Mme Firmerol ne se souvenait de rien. Elle ne s'inquiétait pas davantage des motifs qui avaient amené et retenu près de son lit de souffrance cette belle jeune femme inconnue.

Il paraissait lui être doux de s'entendre appeler « ma mère » sans qu'elle éprouvât le désir d'y répondre par cette appellation non moins tendre : « Ma fille ! »

Odette n'eut pas la consolation d'être bénie par ce nom désiré; mais la gratitude touchante de la malade suffisait à la récompenser.

M. Roger avait fait prendre plusieurs fois des nouvelles de la veuve sans oser se présenter devant Odette, qu'il sentait avoir fatalement blessée dans l'intime de son être.

Puis un récent décret rendu par le président de la République, en date du 10 août 1875, avait rendu applicables aux contraventions dont il s'agit les art. 222 et 223 de la loi du 28 avril 1816.

Aujourd'hui nous apprenons que M. le ministre de l'intérieur vient de donner aux préfets des ordres destinés à assurer l'exécution de mesures dont la sévérité n'échappera pas à nos lecteurs.

Désormais les préposés qui arrêteront les individus vendant en fraude des allumettes à leur domicile ou qui en colporteront, qu'ils soient ou non surpris à les vendre, recevront une prime de 10 fr. par chaque personne arrêtée, quel que soit le nombre des saisissants. Elle ne sera due qu'autant que les contrevenants auront été constitués prisonniers, ou que, amenés soit devant le directeur des contributions indirectes, soit devant le représentant de la compagnie concessionnaire du monopole, ils auront fourni caution ou aient été admis à transaction. Elle sera payée, dans tous les cas où elle sera due, par la compagnie, sans exception de grade et sans que, sur le montant, il puisse être fait déduction d'aucuns frais.

En outre, tous les agents de police, la gendarmerie ainsi que les gardes-champêtres ont reçu des préfets les ordres les plus énergiques pour l'application rigoureuse de ces mesures.

Un avis du Ministère de l'Agriculture et du Commerce porte que l'exposition internationale d'horticulture qui devait avoir lieu à Amsterdam en 1876 est remise à l'année 1877.

Il y a eu hier deux soumissionnaires pour l'adjudication du gros œuvre du palais Rameau, à Lille. MM. Macquart et Thirolois d'une part, et Reuzé de l'autre. Les premiers offraient un rabais de 20 c. par 100 fr. sur le prix total de 378,000 fr.

M. Rouzé offrant un rabais de 40 c., a été déclaré adjudicataire.

Les membres de l'enseignement primaire du département du Nord faisant partie de la classe de 1875 qui désirent obtenir la dispense du service militaire devront adresser à M. l'inspecteur primaire de leur arrondissement, avant la fin de décembre, leur engagement décennal accompagné d'une copie de leur acte de naissance.

A l'occasion du nouvel an, les classes seront fermées dans les écoles publiques du département du mercredi soir, 29 décembre, au mardi matin, 4 janvier 1876.

Le Bulletin n° 9 de l'Enseignement primaire du Nord contient la note suivante :

« Un avis émanant de l'Administration supérieure rappelle que les instituteurs ne doivent recevoir aucune récompense en dehors de celles qui sont de source officielle, sans avoir demandé les instructions de leurs supérieurs et obtenu leur agrément.

« Ceux qui agiraient autrement ne devraient pas s'étonner d'avoir à supporter la responsabilité d'une décision qu'ils auraient prise seuls et sans conseils. »

M. Willerval, instituteur public (3^e classe) à Lille, rue Boisly, est nommé instituteur public (même classe) à La Madeleine, en remplacement de M. Franço, appelé à d'autres fonctions.

M. Duriez, instituteur public (2^e classe), rue Lottin, à Lille, est nommé instituteur public (même classe) à Lille, rue Boisly.

M. Druenes, instituteur public (3^e classe), à Douai, est nommé instituteur public (même classe) à Lille, rue Lottin.

M. Franço, instituteur public (2^e classe) à La Madeleine, est nommé instituteur public (même classe) à Douai.

Ont été agréés en qualité d'instituteurs-adjoints :

MM. Eloy, à Lille, rue du Marché; Doultré, à Lille, rue du Bourdeau; Lecat et Baratte, à Tourcoing, (Croix-Rouge); Brabant, à Fourmies; Rossignol, à Templeuve; Deman, à Hellemmes-Lille; Huart, à Marquette.

Ont été agréés en qualité d'institutrices-adjointes :

Mlle Talma, à Lille (Fives); Decourtray et Flamant, à Lille (école primaire supérieure); Bateau, à Lille, rue Fombelle; Benoit, à Lille, rue St-Gabriel; Morel (Julia), à Lille, rue de Wazemmes.

Mlle Platel, sous-directrice de la salle d'asile, est nommée directrice de la salle d'asile publique du boulevard Vallon, à Lille, en remplacement de Mme Sornin, décédée.

Ont été nommés membres du Comité local de patronage des salles d'asile de la commune de Steenwerck, Mlle Aimée Vandromme, Mme Decherf-Hennion, veuve Leroy-Salomé, et Mme Chieus-Berby.

Au dire du *Journal des Postes*, le bruit se confirme qu'il s'élabore en ce moment un projet de loi ayant pour objet de confier au service des postes, en France, le recouvrement des effets de commerce, ainsi que cela se pratique déjà dans plusieurs pays étrangers.

L'une des plus honorables familles de notre ville vient, de nouveau, d'être éprouvée d'une bien terrible manière, dit l'*Emancipateur*, de Cambrai.

M. le comte de Loverdo, gendre de M. Alphonse Lallier, est mort dimanche à Beauvois, victime d'un accident de voiture.

M. le comte de Loverdo revenait sa-

medi du conseil de préfecture, quand, au sortir de la grille de l'hôtel, les chevaux s'emportèrent. Malgré tous ses efforts, le cocher ne put les maîtriser, et M. de Loverdo, voulant se soustraire au danger qu'il courait à l'approche d'un pont étroit qui avoisine le grand séminaire, se jeta hors de la voiture; il tomba sur la tête et fut relevé sans connaissance.

Transporté chez M. Blanchet, avocat, il reçut les premiers soins de M. Godo, témoin de l'accident; MM. Gérard et Evrard arrivèrent bientôt et lui donnèrent aussi leurs soins. Mais les désordres étaient tels que M. le comte de Loverdo ne put reprendre connaissance, et il a succombé dimanche matin, vers cinq heures.

Après avoir obtenu le titre d'auditeur au conseil d'Etat, M. de Loverdo fut successivement nommé sous-préfet de Barcelonnette et de Segré. C'est de Segré qu'il fut appelé à remplir les fonctions de secrétaire général de l'Oise.

En 1868, il reçut, en récompense de ses services, la croix de la Légion d'honneur. Au mois de septembre 1870, à l'approche des troupes allemandes, M. de Loverdo quitta Beauvais, mais ce fut pour aller rejoindre, en qualité d'officier, les mobiles du département.

Peu de temps après, il passa à l'armée du Nord, puis à celle qui formait dans le centre le général Bourbaki, dont il est le cousin, et qui l'attacha à son état-major.

A la paix, il revint habiter Beauvais, et, il y a trois ans, il entra au conseil de préfecture.

Un commencement d'incendie s'est produit hier, rue Mazagan, 3, à Lille, dans la chambre occupée par les époux Lament. Trois jeunes enfants abandonnés à eux-mêmes, se trouvaient sur le point d'être asphyxiés, quand deux ouvriers, MM. Kampelbergh et Naben (Jules), aperçurent la fumée, pénétrèrent dans la chambre par la fenêtre et sauvèrent les trois enfants.

L'un d'eux s'était caché dans le lit, les deux autres étaient à demi asphyxiés. Grâce aux soins qu'ils ont reçus, ils ont aujourd'hui hors de danger.

Encore une leçon dont beaucoup de mères de famille pourraient profiter.

S'il est triste pour nous d'avoir à constater des faits, bien rares, il est vrai, comme celui de l'absence de courage civique et de dévouement, si justement félicité et punie ces jours derniers par l'autorité militaire, en compensation, il nous revient à propos du même fait des détails qui nous montrent toujours l'armée comme la grande école du courage et du sacrifice.

Nous avons dit qu'averti trop tard, le sauveteur Dhôtel n'avait pu retirer de l'eau que le cadavre du malheureux brigadier Soufflet.

Or, ce sauvetage est le quatorzième ou le quinzième opéré par le brave gardien de la Porte-d'Eau ! On se rappelle que, l'été dernier encore, il a reçu une médaille d'honneur pour avoir retiré de la rivière, au milieu des plus grands périls, une jeune femme qui s'y était jetée dans un accès de fièvre chaude, avec ses deux petits enfants.

Mais ce que l'on sait moins, c'est la vie du soldat Dhôtel. Nous croyons du devoir de la presse de révéler ces courages modestes, trop souvent oubliés.

Pendant la guerre de Crimée, en 1854, il allait être libéré du service, mais il se réengagea et, sur sa modeste paie de sergent d'infanterie, il parvint à économiser chaque mois de quoi sustenter sa vieille mère, résidant à Lille ! L'esprit militaire lui avait enseigné l'amour filial, comme il lui a appris le dévouement à tous ceux que la mort menace. Il est aujourd'hui sergent aux sapeurs-pompiers de Lille : c'est une autre manière de se dévouer à ses semblables. (Mémoires).

L'auteur du vol audacieux commis au préjudice de la veuve Leblanc, de la rue Manuel, à Lille, dont nous avons parlé, a comparu aujourd'hui devant la deuxième chambre.

C'est un Alsacien, F. Charly, âgé de 24 ans. Cet individu raconte qu'il appartient à une honnête famille, que ses frères lui envoyaient chaque mois 50 fr., mais que, n'ayant pas d'emploi, cette somme ne lui permettait pas de subvenir à ses besoins.

Le 4 de ce mois, il flânait. Il se trouvait en même temps que la veuve Leblanc à la porte d'un changeur de la rue Nationale. Cette femme portait dans un cabas une obligation du chemin de fer du Nord de 309 fr., un titre de 10 fr. de rente, plus 207 fr. en un billet de banque de 100 fr. et de l'or.

C'est la vue du billet de banque qui, paraît-il, a tenté Charly. Comme ce bureau était fermé, il en a profité pour lui offrir de la conduire chez un autre changeur. « Vous pouvez sans crainte vous fier à moi, lui disait cet individu. Je suis un honnête homme. » Il alla sonner à la porte d'une maison inhabitée rue de Bourgogne.

Comme personne ne venait, la femme Leblanc sonna à son tour. C'est à ce moment que son guide lui arracha son cabas : elle cria aussitôt : au voleur ! Les passants l'arrêtèrent, et un agent de la sûreté qui habite le quartier fit le reste.

Le tribunal l'a condamné à un an de prison.

Dans sa séance d'avant-hier, le 1^{er} conseil de guerre a statué sur les affaires suivantes :

Eugène Lejal, soldat au 73^e de ligne, condamné à six mois de prison, pour

escroquerie et pour fraude chez un débi-

tant. Louis Bernard et François Gardel, soldats au 73^e de ligne, condamnés à quatre mois de prison, pour complicité d'escroquerie et fraude chez un débi-

tant. François Werrier, soldat au 33^e de ligne, condamné à un an de prison, pour vol de 6 fr. 15 c. au préjudice d'un militaire.

Claude-Marie Bourgeois, soldat au 73^e de ligne, condamné à deux ans de prison, pour outrages envers un supérieur, rébellion envers la force armée et bris de clôture.

Jules Simonet, maréchal-des-logis, premier secrétaire du 1^{er} régiment de dragons, condamné à cinq ans de prison, pour faux en matière d'administration militaire.

Encore un cruel accident de fosse. Dans la nuit du 2 au 3 décembre le nommé Louis Montagne, chargé à la fosse St-Roch, se trouvait à la 2^e galerie, poussant une berline.

L'ayant avancée trop sur le bord du puits d'extraction, il fut précipité avec elle jusqu'au fond de la fosse.

Quand on vint à son secours on ne releva plus que son cadavre.

Il y a quelques jours on a trouvé gelé dans un ruisseau, à Arnèke, le sieur Charles Raimond, âgé de 72 ans, journaliste en ladite commune.

On croit cette mort purement accidentelle. Le pauvre vieux avait les deux jambes dans l'eau, les mains et la figure tout égratignées, ce qui témoignait des efforts impuissants qu'il avait faits pour se tirer de la triste position où il se trouvait.

Un accident déplorable s'est produit samedi matin, vers neuf heures et demie, dans une maison de la rue de Paris à Douai : un jeune enfant a été brûlé vif.

La femme Desor, journalière, ayant dû s'absenter pendant quelques instants, pour les besoins de son ménage, avait laissé dans sa chambre ses deux enfants, dont l'une, Célestine-Henriette, âgée de 15 mois, était couchée dans un berceau près du poêle; on suppose qu'une étincelle échappée du foyer ou encore la trop grande chaleur aura embrasé les rideaux et gagné le lit; toujours est-il que le médecin, appelé en toute hâte, a constaté des brûlures très-graves au côté droit, au bras droit et aux deux jambes. Malgré les soins pressés qu'elle a reçus, la pauvre enfant est morte quelques heures après, au milieu d'atroces souffrances.

Un grave accident est arrivé hier sur la voie ferrée de Lille à Valenciennes, aux environs de la gare de Templeuve. Une femme qui est garde-barrière, en voulant traverser la voie, a glissé sur le rail et est tombée. Au même moment arrivait un train qui a passé sur le corps de la malheureuse femme et l'a coupé en deux tronçons.

On a découvert vendredi matin, dans le canal de l'AA, au Haut-Pont, faubourg de Saint-Omer, le cadavre du sieur Amédée Leuliet, rentier en cette ville. Il était sorti de chez lui la veille à quatre heures du soir pour se rendre à Saint-Martin-au-Laër. On attribue sa mort à un accident, car il avait dans ses poches cinq factures et un peu d'argent, et son corps ne portait aucune trace de violence.

L'affaire du feu de Saint-Omer. Douai, 7 décembre, 2 h. 30. — M. Ritt a présenté aujourd'hui sa défense. L'indignation était générale, a-t-il dit. Après trois jours de troubles et de péril, il a donné l'ordre de tirer, obéissant à l'impérieuse nécessité de protéger les travailleurs de l'intérieur.

A son tour, M. Van Cassel dit simplement qu'il a donné l'ordre de tirer à coups de revolver, poussé par les mêmes considérations.

L'arrêt sera rendu à la prochaine audience.

On lit dans l'*Avenir* d'Arras : « Le prêtre est parti dimanche de Saint-Omer pour Paris, par l'express de 11 heures 35. »

Cette translation, dont on ignore le but, s'opère sur un ordre de M. le ministre de l'intérieur, reçu hier soir, par le télégraphe.

M. l'économiste de l'hospice Saint-Louis, le commissaire de police, assisté de deux agents en bourgeois, accompagnent le prêtre. »

État-Civil de Roubaix

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 5 décembre. — Clémence Temmerman, au fort Mulier, 2. — Marie Bregéon, Boulevard d'Hal-luin, maisons Pollet. — Marie Grosman, rue des Longues-Haies, cour Capart, 29. — Charles Locus, au Pile, cour Vroman, 7. — Louis Desoubrie, rue du Beau-Chêne, maisons Desoubrie. — Joseph Ansart, rue de la Paix, cour Desurmont. — Léonie Decottignies, rue Turgot, maisons Vandamme, 29. — Louis Maes, rue Saint-Antoine, 12. — Félié Danvers, rue Jacquart, cour D'haluin, 11. — Gabrielle Nève, rue du Bassin, 12. — Marguerite Gay, rue Neuve, 31. — Clémence Steenwerckers, rue des Longues-Haies, cour Vroman, 18.

Du 6. — François Cauterman, rue de l'Épéule, cour Liagre. — Jean Hespel, rue Daubenton, 112. — Hyppolite Trigaut, rue Cugnot, 14. — Jeanne Carrette, rue Archimède, 72. — Jules Vanghersdale, rue de la Basse-Masure, 2. — Zoé Duguénois, Bas-Fontenoy, maisons D'hoit, 32. — Laure Verlière, rue Charles-Quint, 47. — Louise Devos, rue du Fort, cour Parent, 4. — Colette Vanrietvelde, rue des Anges, cour Ferrand, 3. — Richard Vandamme, rue de la Guinguette, 4. — Hermance Scrépel, rue du Coq Français. — Amélie Houzé, rue de Mouveaux, cour Liagre, 12. — Paul Philippe,

rue des Arts, 35. — Victoire Bourgeois, rue Magenta, 15.

Du 7. — Clément Cateau, rue des Charpentiers, cour veuve Paulus. — Alfred Leneble, rue du Grand-Chemin, cour Coq, 15. — Marie Debray, rue du Chemin de Fer, 10. — Angèle Helin, Boulevard de Strasbourg. — Pauline Desmaretz, rue St-Antoine, fort Bayart, 24. — Flore Limborg, rue de Lille. — Edmond Dufores, Place Chaptal. — Marie Cornille, rue de Soubise, 3.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 5 décembre. — Auguste Moreels, 1 mois, rue de Lille, cour Fauvaux, 41. — Angèle Verhaeghe, 26 jours, rue de l'Hommelet, 18. — Henri Marécaux, 8 jours, à la Potellerie, maisons Lefebvre, 79. — Marie Lesage, 28 ans, bobinuse, rue Litine, 31. — Eliza Paris, 45 ans, journalière, Hôtel-Dieu. — François Axters, 85 ans, journalier, Hôtel-Dieu.

Du 6. — Charles Verbeke, 1 an, rue du Pile, cour Oxombe, 4. — Philomène Leplat, 31 ans, ménagère, Boulevard d'Armentières, maisons Descat. — Henri Rommea, 2 mois, rue de Wattelet, maisons Vanbeveren, 1 an, rue de la Barbe-d'Or, cour Lambin, 11. — Rosalie Télet, 3 mois, rue de la Basse-Masure, 24. — Irma Thibaut, 1 an, rue de Lille, 64. — Natalie Voorbrugge, 75 ans, ménagère, rue du Luxembourg, 31. — Edmond Acart, 4 mois, rue du Fontenoy.

Du 7. — Jeanne Carrette, 1 jour, rue Archimède, 72. — Mathilde Dhont, 3 mois, rue de la Longue-Chemie, 22. — J.-B. Wattelet, 80 ans, journalier, aux Petites-Sœurs. — Euphrasie Calbourn, 9 mois, rue des Sept-Points, 77. — Rosalie Tonnelaire, 76 ans, journalière au fort Mulliez, maisons Schamber, 1. — Marie Dufrenoy, 80 ans, rue Solferino, maisons Frère. — Victor Logé, 1 an, rue Saint-Honoré, 1. — Eléonore Desplechin, 8 mois, rue des Longues-Haies, cour Debuivre, 10. — Félié, présenté sans vie, rue de Soubise, cour Lehoucq, 16. — Jules Vens, 49 ans, rattaché, rue des Fondaux, maisons Willant. — Gabrielle Isbecque, 3 mois, rue Bernard.

CONVOIS FUNÉRAIRES ET OBITS

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, le jeudi 9 décembre 1875, à dix heures, pour le repos des âmes de : Monsieur PHILIPPE BARBOTIN, décédé subitement à Roubaix, le 5 mai 1860, à l'âge de 77 ans; et de Dame CHARLOTTE BARBIEUX, son épouse, décédée à Roubaix, le 5 décembre 1874, à l'âge de 77 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — *Impression Alfred Rebois.* — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix.*

Caisse d'épargne de Roubaix

Bulletin de la séance du 5 Décembre 1875. Sommes versées par 96 déposants, dont 31 nouveaux, Fr. 14.035.55. 15 demandes en remboursement 2.263.25

Les opérations du mois de Décembre sont suivies par MM. J. Toulemonde et Lambin Delatour, directeurs.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE. — Mercredi 8 décembre, à huit heures du soir. — Étude des densités et des pesées-lignes, pétroles, vins, etc. (Suite et fin. Écoulement des liquides et jaugage d'un cours d'eau; propriétés physiques des gaz; compressibilité, force élastique, expansibilité, pression.)

COURS PUBLIC DE CHIMIE. — Jeudi 9 décembre, à huit heures du soir. — Titrage des chlorures décolorants par l'acide arsénieux des titres français, anglais et allemands; du bore et du silicium; de l'acide borique et de l'acide silicique.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE. — Vendredi 10 décembre, à 8 heures du soir. — Révision des cours de la semaine.

Faits divers

— L'affaire si mystérieuse de l'avenue d'Orléans continue à préoccuper vivement l'opinion publique.

Pendant toute la journée d'hier, un grand nombre de curieux ont stationné devant la maison désormais historique dans les annales du crime.

Jean-Baptiste Sarazin va de jour en jour mieux. Il a eu hier un long entretien avec M. le juge d'instruction, qui a fait citer les témoins pour pouvoir contrôler les dires de l'accusé.

D'après un bruit assez accrédité à Montrouge, le malheureux gardien de la paix serait transporté, dans la journée de jeudi, à son domicile, pour procéder à toutes les constatations légales.

L'instruction est activement poussée. Le jeune Joseph a reçu hier la visite de son oncle; l'entrevue était des plus poignantes.

Dans la journée d'hier, on a fait connaître au petit garçon que son père est toujours en vie; il a exprimé le désir de le voir; cette « faveur » lui a été refusée, au moins pour le moment.

Jean-Baptiste Sarazin est relativement calme; il a des moments lucides, mais il est très affecté du malheur dont il est la cause involontaire.

— Un crime encore entouré d'un certain mystère a été commis, dimanche dernier, à quelque distance du bourg de Gorrevod, près du Pont-de-Vaux, dit le *Progress de l'ain.*

Lundi matin, des cultivateurs ont trouvé sur la route, près de cette